

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 9 février 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq 18 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Eddy VALADIER, Dominique TUDELA, Jean-Pierre GARCIA, Benjamin GUIDI, Catherine HARTMANN, Frédéric BRUNEL, Berta PEREZ, Alain VULTAGGIO, Delphine PERRET, Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Nadia ARCHIMBAUD, Sylvie AJMO-BOOT, Cédric VIDAL-BERENGUEL, Lauris PAUL, Bruno VIGUE, Marie-Ange GRONDIN, Brigitte SALAMA, Marie-Joëlle SALEM, Alex DUMAGEL, Cedric SANTUCCI, André LAMY, Danielle RIGNAC, Daniel DAVOINE, Paul GABRIEL.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Géraldine BREUIL donne pouvoir à Brigitte SALAMA, Serge GILLI donne pouvoir à Eddy VALADIER, Alexandre MICHEL donne pouvoir à Frédéric BRUNEL, Christophe CONTASTIN donne pouvoir à Alain VULTAGGIO, Joël PASSEMARD donne pouvoir à Benjamin GUIDI, Marie-Hélène DONATO donne pouvoir à Dominique TUDELA, Nicolas ZUSCHMIDT donne pouvoir à Jean-Pierre GARCIA, Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Nadia ARCHIMBAUD.

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Alex DUMAGEL désigné, prend place au Bureau.

* * * * *

Approbation du procès-verbal des débats du 24 juin 2025 et du mardi 30 septembre 2025

Eddy VALADIER : Éventuellement, nous ferons circuler des documents qui n'auraient pas pu être signés lors de la précédente séance. Je vous remercie d'y prêter attention. Chacune et chacun d'entre vous avaient reçu le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mois de juin et du mois de septembre. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Je vous remercie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Note d'information Service des Ressources Humaines

Eddy VALADIER : Évidemment, comme à l'habitude, si vous étiez concerné par l'une des délibérations qui nous seront soumises ce soir, vous nous le signalez et je vous remercie, à la fois, de ne prendre part ni aux débats ni aux votes et de quitter la salle au moment où nous aborderons cette délibération.

La délibération de 2025 11 18 qui devait être portée par Madame BREUIL, sera portée par Madame SALAMA, et nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, d'ajouter la délibération n° 20, qui est une délibération qui porte sur une motion relative aux responsabilités juridiques quant à la couverture assurantielle des manifestations taurines, la presse s'en est fait largement les échos. Vous connaissez la situation difficile, notamment de nos manadiers ou comité des fêtes. Évidemment, s'il vous faut quelques minutes pour en prendre pleine connaissance, n'hésitez pas à me demander une brève interruption de séance.

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Ceci étant fait, je vous propose de démarrer ce Conseil municipal par la délibération n° 1. Il s'agit des décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Budget Principal Ville de Saint-Gilles – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026

Eddy VALADIER : Délibération n° 2. Probablement la délibération principale de ce Conseil municipal. Il s'agit du rapport d'orientations budgétaires pour 2026. Préalable au vote du budget pour la même année dont nous vous présenterons le détail courant du mois de décembre. Vous avez reçu en annexe les documents établis par notre service financier, mais vous me permettez, mesdames et messieurs, chers collègues, quelques propos introductifs sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Le contexte politique national plonge nos concitoyens, mais également les collectivités locales, dans l'incertitude, en l'absence de décision claire sur la loi de finances pour 2026. Comme l'an passé, la majorité municipale fait cependant le choix de doter notre ville d'un budget pour 2026, qui vous sera présenté au mois de décembre. Si le contexte national est incertain, il demeure acquis que l'État

appellera une nouvelle fois les collectivités locales à participer au redressement des finances publiques de notre pays.

Au moment où je m'adresse à vous, la contribution des collectivités s'élèverait à 5,3 milliards d'euros, avec un impact évalué à 326 000 € sur notre propre budget., notamment par la réduction des allocations fiscales compensatrices et la deuxième augmentation de la part patronale des cotisations aux retraites pour nos agents. Avec les mesures déjà prises l'an passé, l'impact budgétaire pour notre ville, dû aux mesures nationales dépassent aujourd'hui les 500 000 € par an. Pour autant, et malgré ce contexte national difficile, les orientations budgétaires qui vous sont présentées ce soir nous permettent d'envisager un budget dynamique et solide pour 2026.

Si notre ville peut encore présenter cette année un projet de budget qui permet d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité, c'est aussi parce que nos bases sont solides et que nous avons su gérer notre Collectivité avec sérieux et efficacité. Vous me permettrez donc, pour illustrer mes propos, de vous donner quelques chiffres.

Concernant notre dette. Notre dette au 1^{er} janvier 2026 s'élèvera à 13 253K €, représentant 901 € par habitant alors même qu'il y a 12 ans, notre dette était de 921 € par habitant. La dette de notre ville reste donc clairement stabilisée.

S'agissant de notre ratio de désendettement, c'est-à-dire de notre capacité à rembourser notre dette au regard de notre épargne. Ce dernier ratio devrait s'établir à 2,6 ans. Un niveau meilleur qu'il y a 12 ans et très loin du maximum des 12 années préconisées par les finances publiques. Je rappelle que ce ratio est de près de 8 ans pour notre Agglomération et de plus de 13 ans pour notre Département. et qu'il était pour notre ville, de 20 ans en l'an 2000. La dette de la Ville de Saint-Gilles est donc saine. Je rappelle qu'elle est classée à 100 % en 1 A. Pour les États, ce sont des AAA, et pour les communes, le maximum c'est 1A, donc, 100 % de notre dette est classé 1A, et qu'elle est relativement modeste au regard de nos capacités financières.

S'agissant de notre épargne nette ou capacité d'autofinancement. Cette dernière aura fortement progressé au cours du mandat de plus de 200 % à comparer à celle de 2014. De 1,5 million d'euros en 2014, notre épargne nette était de plus de 4,5 millions d'euros en 2024, soit tout de même une progression de 200 %.

Enfin, ces bons résultats financiers se sont réalisés tout en baissant de -10 % les impôts fonciers en quatre vagues successives depuis 2014. Sur ces bases de contexte national difficile, mais de situation financière saine de notre commune, il est proposé pour 2026 de ne pas augmenter la fiscalité locale et d'envisager une nouvelle baisse de moins de 1 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties si l'impact du projet de Loi de finances sur le budget de nos collectivités s'avérait atténué par le Parlement ou le Sénat. En clair, si l'État devait nous ponctionner moins que prévu, à aujourd'hui, nous continuerons à baisser les impôts et si ce n'était pas le cas, ils resteront stables.

Il vous est aussi proposé de fixer nos dépenses de fonctionnement à 17 194 000 €, soit une augmentation très mesurée de +1,83 % et en recette à 21 108 000 €, soit une augmentation également mesurée de +1,93 %.

En matière d'investissement. Si l'année 2025 aura été une nouvelle fois une année dynamique, avec 13 millions d'euros investis sur notre commune, nous vous proposons que 2026 soit une nouvelle fois une année ambitieuse pour adapter et moderniser notre cité. Au stade du budget primitif, il vous sera proposé d'inscrire près de 12 millions d'euros de dépenses d'investissement pour achever les travaux en cours, notamment ceux de notre pôle enfance, mais aussi pour engager de nouveaux projets, notamment en matière d'aménagement urbain, avec la réhabilitation complète de notre port de plaisance, un projet dont je rappelle qu'il porte sur près de 5 millions d'euros.

Cette année 2026 verra aussi un complexe sportif sortir de terre à Espeyran, avec un nouveau stade de rugby, de nouveaux équipements d'athlétisme et de tir à l'arc pour, là encore, près de 5 millions d'euros, sans oublier divers travaux d'adaptation dans nos écoles, le lancement des études pour rénover les locaux de notre centre social à Croisée, pour réaménager le quartier de la Brèche, pour poursuivre la modernisation de nos matériels roulants et, enfin, préparer le démarrage des travaux de notre futur

musée. Et pour les plus curieux d'entre vous, notre directeur financier m'indiquait ce matin que notre trésorerie à ce jour s'établissait à 5 953 000 €.

Avec ce rapport d'orientations budgétaires, il vous est proposé, en définitive, de doter la Ville de Saint-Gilles dès le 1^{er} janvier prochain d'un budget, je le crois, de qualité, sans hausse de la fiscalité, tout en souhaitant une baisse si l'État nous laisse tranquilles, et d'un budget dynamique en matière d'équipement, à nouveau pour continuer la transformation de notre cité. Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur GABRIEL, vous avez la parole.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Vous l'avez évoqué, nous retrouvons ici toutes les conséquences de la politique désastreuse menée par les macronistes et leurs alliés depuis de trop nombreuses années et qui impactent la qualité, finalement, du service public. L'État demande encore des efforts aux collectivités locales et il faut quand même rappeler que nous, les collectivités, nous devons présenter obligatoirement des budgets équilibrés, à la différence de ce que fait l'État.

Tout cela impacte directement la vie locale et le service public, car tous ces efforts demandés sont moins de moyens pour le cadre de vie local, c'est moins de possibilités de développer des actions sociales en faveur des plus démunis, c'est moins de moyens d'action pour favoriser l'activité économique locale, c'est moins de marge de manœuvre pour développer l'activité culturelle, associative, pour favoriser la transition écologique.

Nous avons évoqué la hausse de la cotisation employeur pour la retraite des agents, mais c'est quand même une bonne chose pour les agents et les services qui font un travail remarquable et dont il faut rappeler que le point d'indice est gelé depuis tant d'années.

Ensuite, vous évoquez les prises en charge directement par la Ville, dans ROB, des dépenses consacrées aux animations festives. Est-ce que vous pourriez préciser les raisons de ce changement par rapport au fait que cela ne soit plus délégué à une association, s'il vous plaît ?

Il est aussi indiqué que la Ville prévoit l'accueil de la Sainte-Estelle, mais il me semblait que c'était pourtant acté avec le félibrige puisqu'il me semble qu'un courrier de la Ville avait été envoyé en mai 2025 pour acter cette candidature avant la Sainte-Estelle de Saint-Tropez 2025. Alors, c'est un événement important, car il y aura l'élection du capoulié à cette occasion. C'est aussi un rayonnement interrégional et cela permettra de faire travailler les commerçants restaurateurs locaux et, bien sûr, à les mobiliser pour qu'ils puissent répondre présent à cet événement.

Au-delà de la Plaine des Sports qui conviendra pour les sports d'extérieur, qu'est-ce qui est prévu pour les sports collectifs qui se pratiquent en intérieur ? Car il y a quand même un manque de créneaux pour nos clubs qui sont victimes de leur succès et il y a énormément de licenciés. Cela a pour conséquence de devoir s'entraîner sur des demi-terrains parfois et donc de ne pas avoir les mêmes repères lors des matchs et cela pose des problèmes. Est-ce qu'il y aura des projets à venir sur une salle supplémentaire d'entraînement ? Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Merci, à Monsieur GABRIEL. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ?

Alors, je partage avec vous, Monsieur GABRIEL, le constat de l'impact des mesures que doit prendre notre pays compte tenu de la situation financière de ce dernier. Mais je vois que vous convenez comme nous que les capacités financières de la Ville n'impacteront pas la qualité du service public qui sera rendu à nos concitoyens et, effectivement, la solidité de nos comptes nous permet de surmonter cette situation, y compris sans en faire supporter nos concitoyens en matière de fiscalité. C'est une bonne chose.

Vous évoquez la Sainte-Estelle. Elle ne s'était pas produite depuis plus de 100 ans sur notre cité. C'est, je crois, une bonne nouvelle que le capoulié nous ait fait cet honneur de nous demander d'accueillir cette manifestation au moment de la Pentecôte 2026, et nous y travaillons encore avec ce dernier, mais aussi l'école de langue provençale de Saint-Gilles, de façon, comme vous le disiez, à faire rayonner Saint-Gilles au moins à l'interrégional.

Concernant la réinternalisation de certaines manifestations ou animations que produit la Ville, des animations récurrentes comme le 14 juillet ou la Noël, qui va démarrer le 6 décembre, c'est simplement que nous avons considéré qu'il n'y avait pas de plus-value à ce que l'association des festivités pour Saint-Gilles porte ce type de manifestation. En clair, s'assurer d'un artificier au moment du 14 juillet, que ce soit la Ville ou une association, cela n'apporte pas de plus-value, autant l'internaliser.

Enfin, vous évoquez nos installations sportives. Comme vous l'avez sans doute remarqué, depuis notre élection et réélection, nous n'avons eu de cesse que de rattraper les 30 ans de retard pris par notre Collectivité et, effectivement, comme vous le savez, il a bien fallu, au moins au début, déjà intervenir sur nos installations existantes qui avaient mal vieilli. Je le rappelle. La Halle Sportive Chouleur malheureusement, lorsque nous avons été élus, il pleuvait à l'intérieur. Donc, il a bien fallu réinvestir, je crois, à l'époque, près de 2 millions d'euros pour la rénover, la réhabiliter, voire un petit peu l'étendre en offrant des espaces communs plus généreux.

Nos amis footballeurs s'entraînaient, voire jouaient lorsque nous avons été élus, sur un stade stabilisé qui avait 20 ou 30 ans. Nous avons investi, il me semble, près de 800 000 €, pour mettre en place une pelouse synthétique. Encore aujourd'hui, le gymnase Jules Ferry qui, certes, sert à nos enfants, mais aussi à certaines associations locales, nous y investissons 600 ou 700 000 € pour le remettre à niveau. Notre piscine, il a fallu investir 2,7 millions d'euros parce qu'elle avait désormais atteint un âge qui nécessitait une intervention forte de la part de notre municipalité. Donc, oui, les premiers temps de notre mandat – je dirais malheureusement, mais fallait-il le faire – ont été consacrés à remettre à niveau, si ce n'est à améliorer, les installations existantes.

Vous le voyez, depuis, nous sommes passés à une deuxième phase, c'est de construire des installations nouvelles, la preuve en est, le démarrage des travaux en 2026 d'un nouveau stade de rugby, piste d'athlétisme et de tir à l'arc. Mais vous avez raison, c'est la seconde étape que nous avons prévue dans ce que l'on appelle l'aménagement d'une Plaine des Sports à Espeyran, c'est la nécessité de construire une seconde halle sportive de façon à désengorger l'occupation de la halle existante, notamment au niveau des sports collectifs, je pense au hand-ball au basket ou au futsal, mais aussi avec la nécessité d'offrir, notamment pour les sports de combat, des espaces plus adaptés et plus généreux.

Donc oui, Monsieur GABRIEL, il y aura une deuxième phase, nous l'espérons, après la construction de ce nouveau stade de rugby, c'est d'offrir aux Saint-Gilloises et les Saint-Gillois, une deuxième salle des sports. Nous l'aurions probablement déjà faite si nous avions hérité d'installations de meilleure qualité.

Je n'ai pas oublié certains sujets ? Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Je vous propose donc de voter. Alors, c'est à la fois une prise d'acte quand on vous a présenté ce rapport d'orientations budgétaires, mais il y a nécessité de voter.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur GABRIEL. Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. Budget Port de Plaisance – Rapport d'orientations budgétaires 2026

Eddy VALADIER : Délibération n° 3, il s'agit du rapport d'orientations budgétaires 2026 du budget du Port de Plaisance qui, comme vous le savez, est un budget modeste. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Budget Principal 2025 – Décision modificative n° 3

Eddy VALADIER : Délibération n° 4. Le budget principal 2025, une petite décision modificative, c'est la n° 3 de l'année. 5 500 €, en dépense et en recette pour la section de fonctionnement et 540 € en d'investissement. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2025

Eddy VALADIER : La n° 5, qui est un petit peu la conséquence ou une des conséquences de la précédente. Il s'agit d'affecter une subvention allouée à l'Association de protection animale pour l'année 2025 pour un montant de 5 500 €. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Avenant n° 1 relatif au marché de repas en liaison froide

Eddy VALADIER : Délibération n° 6. Elle concerne des marchés publics et notamment l'avenant n° 1 relatif au marché de repas à liaison froide, c'est Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : L'élargissement de la capacité d'accueil des maternelles depuis la rentrée 2024 nous contraint de prendre en compte l'augmentation des effectifs. Cette modification entraîne une réévaluation du montant annuel hors taxe de 10 % soit 27 000 €, faisant l'objet d'un avenant n° 1 au marché, portant ainsi le marché à 297 000 € hors taxe. Cette augmentation a été validée par la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2027 et par la commission des finances. Il nous est donc proposé de valider cet avenant avec la société Dupont Restauration pour un montant de 27 000 € hors taxes.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Création d'emplois permanents

Eddy VALADIER : La n° 7, il s'agit de ressources humaines et c'est Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Délibération habituelle concernant les ressources humaines et les créations d'emplois permanents suite à des départs, soit à la retraite, ou à des départs tout court, notamment à la filière, la direction générale des services, avec un agent de police municipale, brigadier, chef principal. Au niveau de la DST, un adjoint et responsable des bâtiments communaux.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029

Eddy VALADIER : La 8, il s'agit une nouvelle fois de ressources humaines, et c'est toujours Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : C'est une délibération où il s'agit d'une recontractualisation de l'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC. Le contrat actuel arrive à son terme le 31 décembre 2025. À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le CDG 30 a retenu le prestataire Reliance. Vous avez l'intégralité des risques qui sont couverts pour tout ce qui est catégorie CNRACL-IRCANTEC, vous les avez dans la délibération, ainsi que les taux qui seront appliqués pour chaque risque. Donc, nous avons opté.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Recrutement d'agents recenseurs dans le cadre de l'enquête de recensement de la population 2026

Eddy VALADIER : La 9. Il s'agit de recrutement d'agents recenseurs.

Dominique TUDELA : Comme chaque année à la même époque, il vous est demandé d'approuver le recrutement de trois agents recenseurs pour la période allant du 15 janvier au 21 février 2026, à raison de 125 heures pour accomplir ces missions, ô combien importantes pour notre Collectivité.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2024

Eddy VALADIER : La 10, il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, et c'est Monsieur BRUNEL qui nous le présente, en l'absence de Monsieur GILLI.

Frédéric BRUNEL : Bonsoir à tous. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport annuel sur l'eau. Maintenant, quelques chiffres sur nos 39 communes de métropole. Nous avons plus de 99 000 abonnés, pour une consommation annuelle de plus de 15,5 millions de m³ d'eau consommés en moyenne pour 156 m³ par an par foyer. Une excellente qualité de l'eau à 99,8 %. Une conformité aussi sur la physico-chimique de 99,5 %. Rendement global des réseaux de 73 % et un prix TTC de 1,70 € par m³.

Pour notre assainissement. Il y a 87 402 abonnés pour 12 millions de m³ traités, pour une consommation de 141 m³ par an par foyer, pour un très bon taux de conformité de 100 %. Le tarif payé par l'utilisateur est de 1,67 € TTC par m³.

Quelques mots pour l'assainissement non collectif, qui impacte plus de 10 000 installations, avec 1 200 visites par an, avec un taux de conformité des 85 % et 1 500 installations jugées non conformes à l'étude pour, justement, les remettre à jour.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Monsieur GABRIEL, vous avez la parole.

Paul GABRIEL : Merci. Nous n'avons pas lu le rapport en pièce jointe avec la délibération, du coup, je vais m'abstenir parce que je vais vous croire sur parole sur les chiffres, je ne les ai pas vus dans la délibération.

Eddy VALADIER : Je m'en excuse si nos services ont oublié de vous envoyer le rapport et si vous l'acceptez, je demande à nos équipes de vous l'envoyer dès demain. Mais on me dit que c'est par mesure d'économie, dirons-nous. Donc, semble-t-il, nous vous avons indiqué qu'il était consultable en mairie. J'avoue, mes chers collègues, qu'il serait bon de l'envoyer à nos élus, ou de le scanner et de le mettre en lien téléchargeable.

Hors micro

Eddy VALADIER : Non, non, je crois qu'il convient que l'ensemble des conseillers municipaux dispose de toutes les pièces qu'ils jugent nécessaires pour apprécier la bonne tenue des choses. Vous savez ce que je vais faire, Monsieur GABRIEL, je vais vous donner mon exemplaire tout en vous disant que c'est le seul exemplaire de la Ville. Donc, charge à vous de le ramener à notre administration générale si vous le voulez bien.

Vous vouliez rajouter quelque chose ?

Paul GABRIEL : Non, mais ce n'était pas pour accabler les services. Je suis peut-être passé à côté du fait de venir le consulter en mairie, mais il n'y avait pas de sujet grave.

Eddy VALADIER : Ne vous inquiétez pas, je ne les licencierai pas demain en prétextant de votre intervention, vous le savez bien. Donc, je vous le fais passer tout de suite et vous le ramènerez, si vous le voulez bien à nos collègues. S'agissant d'une prise d'acte, il n'y a pas lieu de voter et on vous donne ce document. Encore toutes mes excuses.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

I I. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Eddy VALADIER : Délibération n° 11, il s'agit du renouvellement de la convention territoriale globale et c'est Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Je vais essayer d'être synthétique parce qu'il y a un gros document. La convention territoriale globale, la CTG, constitue le cadre partenarial entre la Caisse d'allocations familiales et la Collectivité, visant à couvrir, en fonction des résultats du diagnostic de territoire, les domaines d'intervention suivants :

- la petite enfance ;
- enfance, jeunesse, parentalité ;
- accès aux droits et aux services ;
- inclusion numérique ;
- animation de la vie sociale ;
- logement ;
- handicap ;
- accompagnement social.

Arrivée à échéance au 31 12 2025, la CTG actuelle nécessite un renouvellement afin de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées et adapter le projet social au territoire, aux besoins des habitants. Nous sommes d'ailleurs très satisfaits des objectifs fixés par la CTG 2022-2025, puisqu'ils nous permettent aujourd'hui d'atteindre en grande partie ceux qui nous sont désormais imposés par la loi du premier janvier 2025, de cette année donc, à savoir la compétence SPPE, services publics, petite enfance, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La signature du renouvellement de cette convention territoriale globale entre la CAF et les huit communes du territoire Costières-Camargue aura lieu le 25 novembre prochain et elle nous engagera pour 4 ans. Vous avez des enjeux essentiels, qui ont été pour la plupart, bien évidemment, renouvelés puisqu'ils sont autour de la petite enfance et de la jeunesse, mais nous avons ajouté ou du moins, amplifié un peu l'accompagnement aux usagers et donc à nos habitants, pour améliorer le cadre de vie de ces habitants. Vous avez les enjeux avec des objectifs principaux.

Si vous avez des questions ? Je ne vais pas les énumérer parce que vous les avez sous les yeux, mais je suis à votre disposition.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de l'année 2025-2026

Eddy VALADIER : La délibération suivante, c'est la 12. Il s'agit de la délibération habituelle concernant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Dominique TUDELA : Elle détermine le coût pour un élève, qu'il soit en maternelle ou en élémentaire, et cela permet à la Ville de pouvoir répercuter ce coût, éventuellement, si elle accueille des enfants qui ne résident pas sur la commune. Cette année, il est fixé à 1 200 €, pour un élève scolarisé en école maternelle et 513 €, pour un élève scolarisé en école élémentaire.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Détermination de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement Cigaloun 2025-2026

Eddy VALADIER : La 13, c'est le corollaire de la précédente, c'est la participation de notre commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Li Cigaloun.

Dominique TUDELA : Cette participation est un forfait communal versé à l'école privée sous contrat Li Cigaloun qui découle du calcul par élève que nous venons de voter précédemment, et que nous verserons donc à l'école Li Cigaloun, pour tous les enfants qui y sont scolarisés et qui habitent sur la Commune de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Règlement intérieur de l'organisation du concours de sapins de Noël sur les écoles de la ville

Eddy VALADIER : La 14. Il s'agit de voter le règlement intérieur pour l'organisation du concours de Sapin de Noël pour les écoles de notre ville, et c'est toujours Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville organise un concours de sapins de Noël à destination de toutes les écoles de la Ville. Un appel à candidatures va être lancé, il n'est pas obligatoire, et libre à chaque école d'y participer ou pas. Il est entièrement gratuit pour l'école et les familles. C'est un projet artistique où il n'y a aucun thème d'imposé, puisque nous laissons libre cours à la créativité des équipes pédagogiques et des élèves.

À l'issue de la délibération du jury, trois prix seront décernés aux écoles lauréates, de montant dégressif, et versés aux coopératives scolaires en général. Ces prix servent aussi à faire une sortie dans l'année. Après, c'est à eux de voir ce qu'ils veulent faire avec, mais cela contribue toujours à faire un petit peu plus et le premier lauréat du concours aura aussi le goûter offert pour toute l'école, pour tous les élèves de l'école.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Vous le voyez, à Saint-Gilles, nous fêtons Noël avec des sapins, quoi qu'en disent certains. Nous allons aussi faire une crèche vivante, tant pis pour les mauvais esprits. S'il n'y a pas de questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Participation financière de la Commune aux classes de neige, classe de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année 2025-2026

Eddy VALADIER : La 15, c'est la participation de la Commune aux classes de neige et aux classes de découverte. C'est toujours Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : C'est une délibération classique que l'on vote chaque année, pour les classes de découverte et de classe de neige. D'ailleurs, j'ai eu déjà des écoles qui se sont positionnées, qui vont vous faire des classes découvertes cette année. C'est la bonne nouvelle.

Donc, nous verserons aux écoles élémentaires 45 € par élève pour les maternelles, 42 €, pour les petites sorties en école élémentaire, ce sera 5 € par élève, l'école maternelle, ce sera la même chose.

Pour l'achat de livres pour les bibliothèques de l'école, 3,5 € par élève. Ensuite, pour les échanges – il n'y en a pas – avec des classes de correspondants mais au cas où il y en ait, c'est 126 € sur présentation d'un projet détaillé.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année 2025

Eddy VALADIER : La 16, c'est la subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année. 2025, c'est toujours Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Pour la crèche vivante, cette année, il est question de verser une subvention de 6 500 €, à l'APEL de l'école Li Cigaloun, qui est l'organisateur de la crèche vivante. Cela permet aussi de faire un « annule et remplace », puisque nous avons déjà voté cette délibération au mois de septembre et votée aussi au mois de juin, donc, nous allons dire que nous rétablissons « comptablement » ou peut-être administrativement plus exactement et donc, nous verserons bien en tout 6 500 € à l'APEL de l'école Li Cigaloun.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Subvention APEL Li Cigaloun

Eddy VALADIER : La 17, c'est une nouvelle fois une subvention à l'APEL des Cigaloun.

Nous allons dire que c'est la subvention que l'on verse chaque année aux APE des écoles. Là, il s'agit de l'APEL de l'école Li Cigaloun où seront reversés 155 € annuels.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Convention de mission et de financement avec le Centre social et Culturel La Croisée de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : La 18 est une délibération qui vous sera présentée par Madame SALAMA, en l'absence de Madame BREUIL. Il s'agit de la convention de mission et de financement avec le centre social et culturel, la Croisée de Saint-Gilles.

Brigitte SALAMA : L'association la Croisée est agréée, centre social et culturel, par la Caisse d'allocations familiales du Gard pour la période 2025-2028, sur la base d'un projet social écrit en association avec l'ensemble des parties prenantes. L'association est gestionnaire du centre social et culturel de la commune, équipement à vocation sociale, familiale, plurigénérationnelle et lieu d'animation à l'attention de l'ensemble de la population.

Ce nouvel agrément a pour effet de mettre un terme à la précédente convention, conclue pour la période 2020-2025. Afin de permettre la poursuite de l'étroite collaboration entre l'association et la Ville de Saint-Gilles, celle-ci souhaite renouveler sa mise à disposition de moyens logistiques nécessaires à la réalisation de ses activités. Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention de mission et de financement qui s'appliquera jusqu'au terme de l'actuel mandat municipal.

Cette collaboration se traduit également par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 55 000 €, ayant déjà fait l'objet d'une délibération pour l'exercice 2025 en date du 8 avril dernier.

Eddy VALADIER : Merci, Madame SALAMA. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABRIEL, vous avez la parole.

Paul GABRIEL : Oui, merci. C'est plus une demande pour savoir s'il est possible d'avoir un bilan de la fin de la précédente convention.

Eddy VALADIER : Oui. Ce que l'on peut vous fournir, comme cela a été indiqué dans la délibération, il y a eu un diagnostic qui a été établi sur le fonctionnement de notre centre social et c'est sur la base de ce diagnostic qu'une nouvelle convention a été établie. Donc, Madame ATTIA, vous pouvez retrouver ce document de diagnostic ou le demander au centre social et le donner à Monsieur Paul GABRIEL ?

Paul GABRIEL : Merci.

Eddy VALADIER : Donc, je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Frais engagés par les élus, Prise en charge dans le cadre de leurs missions

Eddy VALADIER : Délibération suivante, la 19. Il s'agit de préciser les conditions de prise en charge des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mission, concernant les frais d'hébergement et de repas, les frais de transport, les choses usuelles.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Motion relative à la clarification de la responsabilité juridique et à la préservation de la couverture assurantielle des manifestations taurines de traditions locales

Eddy VALADIER : Nous arrivons à la dernière délibération. Il s'agit de la n° 20 et d'une motion relative à la clarification de la responsabilité juridique et à la préservation de la couverture assurantielle des manifestations taurines de traditions locales.

Je ne vous cache pas, mais probablement le savez-vous déjà que le Département du Gard, ou tout du moins de nombreuses communes du Gard se mobilisent sur ce sujet et que donc, nous souhaitons qu'il y ait le maximum de collectivités qui votent cette motion pour que nos dirigeants, notamment nos ministres, se saisissent de cette question qui, non seulement met en difficulté aujourd'hui, les acteurs de la profession, mais aussi, met peut-être en danger nos traditions, notamment nos traditions camarguaises, et c'est Monsieur GUIDI.

Benjamin GUIDI : Monsieur le Maire, merci, bonsoir à tous. Comme vous le savez certainement, depuis le 4 novembre, nos traditions taurines et en particulier nos spectacles taurins de rues font face à un problème d'assurances lié à la décision d'un des assureurs historiques de ne plus assurer les manadiers et organisateurs, à compter du 1^{er} janvier 2026, plongeant ainsi toute la filière de la Bouvine, ainsi que l'économie locale et le tourisme, dans une grande inquiétude sur le devenir de nos animations taurines.

À la suite d'accidents survenus ou de mauvaises pratiques observées dernièrement et qui doivent bien évidemment cesser, certaines compagnies considèrent que le risque de nos spectacles taurins n'est plus assurable dans le cadre législatif actuel. En effet, la législation actuelle, notamment l'article L.211-16 du Code rural et de la pêche maritime, établit une responsabilité de plein droit du propriétaire de l'animal ou de l'organisateur sans prendre compte de la faute de la victime ni le respect des règles de sécurité. Et ce, malgré que les communes, les organisateurs et les manadiers mettent en œuvre des dispositifs de sécurité rigoureux conformément au guide des bonnes pratiques.

Bien évidemment, la Ville de Saint-Gilles, porte de la Camargue, qui n'avait pas moins de 30 spectacles taurins organisés tout au long de l'année, soutient cette motion relative à la clarification de la responsabilité juridique et à la préservation de la couverture assurantielle des manifestations taurines et demande au gouvernement d'engager une réflexion urgente afin d'adapter la législation sur la responsabilité des propriétaires d'animaux et des organisateurs. Vous trouverez en annexe l'ensemble de son contenu.

À l'orée de la saison 2026, la situation devient préoccupante pour l'avenir de ces traditions qui font vivre nos territoires. Je vous propose donc de voter cette motion pour soutenir et pérenniser ce patrimoine culturel unique. Merci à tous.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur GABRIEL, allez-y.

Paul GABRIEL : Merci. Comme vous le savez, je me suis exprimée plusieurs fois ici sur le soutien à nos traditions, qu'elles soient camarguaises, espagnoles ou même landaises, je voterai cette mention et j'affirme de mon soutien à chaque fois qu'il y aura des motions, des décisions prises dans le sens de nos traditions.



Eddy VALADIER : Je vous remercie. Effectivement, nous avons un Conseil municipal unanime pour soutenir nos traditions. Je crois que nous pouvons nous sentir honorés et être fiers de cette belle unanimité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, comme je le disais. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Ce Conseil municipal est terminé et je vous invite, si vous ne connaissez pas encore la date, le mercredi 26 novembre à 11h00, à l'inauguration de notre parc urbain à côté du parking Charles-de-Gaulle, qui est désormais terminé. Donc, nous y verrons la présence normalement de Monsieur le Préfet. Bonne soirée à tout le monde.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h55

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles


Alex DUMAGEL
Secrétaire
